

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UNE CONSTRUCTION

LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UNE CONSTRUCTION

DIMINUER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

La rénovation énergétique d'une construction est motivée dans une très large majorité de cas, par la diminution des coûts d'usage de celle-ci: coûts énergétiques de chauffage/climatisation, de production d'eau chaude, de ventilation de la construction, d'éclairage, de consommations annexes (appareils ménagers, ...)

Une rénovation réussie doit donc entraîner une **diminution durable** des dépenses énergétiques tout en conservant (voire en améliorant) le confort de la construction.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Que se soit à travers les défauts d'étanchéité à l'air de l'enveloppe de la construction (véhiculant des substances pouvant être nocives) ou à travers le mauvais renouvellement de l'air intérieur (n'assurant pas l'évacuation de l'humidité et des pollutions intérieures), la qualité de l'air intérieur peu être altérée jusqu'à représenter une source de problèmes de santé.

Aussi, afin de prévenir ce type de problème, il est nécessaire d'intégrer cet aspect qualitatif d'une construction lors d'un projet de rénovation .

OBTENIR UN LABEL

Bon nombre de labels (BBC, Promotélec, HPE ...) existent dans le cadre de la rénovation énergétique d'une construction.

Accompagnés ou non d'avantages financiers ou fiscaux, ils représentent surtout une garantie de rénovation réussie avec un cahier des charges exigeant en terme de performances énergétiques.

AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE ET ACOUSTIQUE

L'amélioration du confort thermique d'une construction est indissociable des dépenses énergétiques qu'elle suscite.

En effet, un projet de rénovation réussi ne peut pas être mené en faisant progresser un de ces deux critères au détriment de l'autre.

Il en va de même pour l'amélioration acoustique qui peut être traitée la plupart du temps simultanément avec une rénovation énergétique.

VALORISER

Avec la rénovation énergétique d'une construction, en plus d'une diminution du coût d'usage de celle-ci, le propriétaire verra également l'augmentation de la valeur vénale de son bien.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

Que ce soit au niveau européen ou au niveau mondial, un certain nombre d'engagements concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été pris par la France depuis le début des années 1990.

Ainsi, au niveau du pays et pour les constructions, ces engagements se traduisent à l'horizon 2050 par une réduction par quatre de ces émissions*.

(*) année de référence 1990

Quel que soit votre projet de rénovation, faites une étude préalable afin de quantifier et valider les améliorations que vous souhaitez apporter.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Des étiquettes énergie et climat qualifient à présent les constructions, au même titre qu'un appareil électroménager ou qu'un véhicule.

Celles-ci sont attribuées au moment de la construction, de la vente ou de la location.

En fait, ces étiquettes « reflètent » les consommations énergétiques et l'impact environnemental dus à l'usage d'un bâtiment.

Lors d'une rénovation, même si la diminution de la dépense énergétique entraîne obligatoirement une amélioration de ces étiquettes, une démarche étudiée et réfléchie agissant sur d'autres «leviers» permet cependant d'optimiser cette amélioration.

RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Actuellement, des textes réglementaires encadrent la rénovation énergétique d'une construction.

Ainsi, des exigences différentes sont à respecter en fonction notamment de l'usage et de la surface de la construction.



Pour plus d'informations contactez-nous :

Acte²B (40250 MUGRON)
06-74-13-80-81
acte2b@hotmail.fr
www.acte2b.fr